Ouverture de la journée

Régine JOLY, Vice-Présidente de la Région Poitou-Charentes

La politique
Emplois Tremplins Environnement
en Poitou-Charentes

1. Définition des Emplois Tremplins Environnement (ETE) :

A la croisée des priorités régionales que sont l'emploi et l'excellence environnementale, le dispositif **« Emplois Tremplins Environnement » (ETE), mis en place par la Région Poitou-Charentes, vise à encourager la création et la pérennisation d'emplois dans le domaine de l'environnement**, afin de soutenir la croissance verte et mener une action de solidarité après des personnes en recherche d'emplois.

Ce dispositif d'aide a pour objectif de[1] :

- soutenir les structures (associations, structures et entreprise d'insertion, ...) qui conduisent une politique environnementale et sociale de qualité,
- offrir la possibilité aux personnes présentant des difficultés d'accès à l'emploi d'obtenir un poste dans un structure oeuvrant dans le secteur de l'environnement, notamment aux personnes en situation de handicap,
- développer l'emploi dans et pour l'environnement en Poitou-Charentes,
- conforter et renforcer la professionnalisation des emplois et la solvabilité des activités liées à l'environnement.

2. Premier bilan de la 2ème génération des ETE (2008-2009) :

Depuis 2008, 73 structures sont soutenues au titre de la 2ème génération des Emplois Tremplins Environnement, ce qui représente grâce aux actions environnementales menées au sein de ces structures, **une aide à destination de 1 606 personnes** (sur 1 351 postes de travail), répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Pour le financement de ces projets, la Région a réservé, à compter de 2008, **une enveloppe de 13,5 millions d'euros sur 4 ans.**

1 Plus d'infos sur : les "Sur mesure" à l'adresse : http://www.poitou-charentes.fr/region/conseil-regional/comptes/sur-mesure : 2009, N° 1 et 2006 : N°2

Répartition des postes aidés au titre des ETE par domaine d'activités

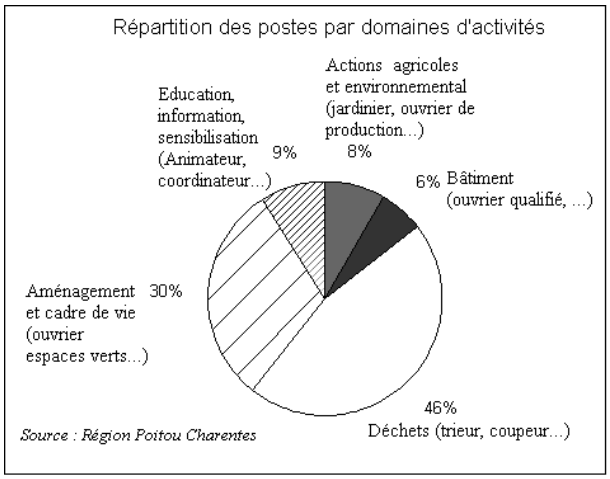

Répartition des projets aidés au titre des ETE par type de structure

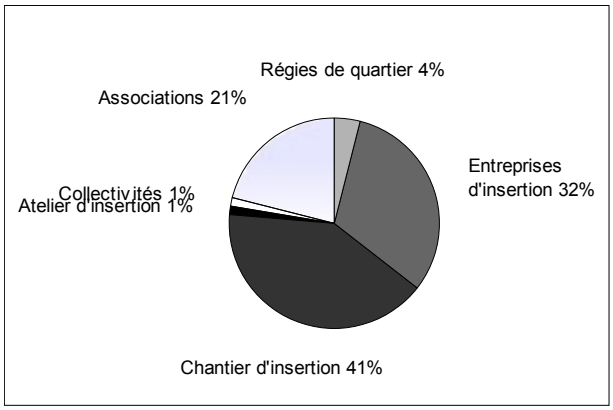

L'insertion par l'activité économique représente 78% des projets aidés au titre des ETE.

3. L'accompagnement technique :

Au-delà de l'aide financière attribuée à l'employeur pour la création ou la pérennisation de ces postes, la Région a mis en place annuellement, avec l'objectif de mobiliser les structures soutenues vers l'excellence environnementale et sociale :

1. **des formations sur le thème de l'excellence environnementale**, élaborées en partenariat avec l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE) et l'Initiative Régionale pour l'Insertion et la Solidarité (IRIS);
2. **des groupes de travail thématiques**, animés par IRIS, notamment sur l'Eco-construction ou les Espaces naturels.

   Le groupe « Espace Naturel » a par exemple conduit une réflexion sur la mutualisation de leurs actions et de leurs moyens qui s'est concrétisée par la mise en place d'un DLA collectif dont les objectifs, axes de travail et résultats présentés lors de cette journée technique.

3. **des journées techniques thématiques**, à destination du public bénéficiaire de ce dispositif.

Cette journée du 3 décembre 2009 poursuit cette dynamique régionale enclenchée en 2007 grâce à la 1ère rencontre régionale sur les jardins collectifs :

29 juin 2007	Lezay (79)	1ère rencontre régionale sur les jardins collectifs	100 participants
2 déc. 2008	Bougon (79)	Préservation de la biodiversité et travaux d'entretien et de gestion des espaces naturels en Poitou Charentes	70 participants
3 déc. 2009	Vouillé (79)	Un enjeu : solvabiliser et pérenniser les activités environnementales	90 participants attendus

4. La journée du 3 décembre 2009 « Un enjeu : solvabiliser et pérenniser les activités environnementales »

a) Les objectifs de ces journées thématiques sont :

- **apporter des compétences techniques et méthodologiques sur le champ de la solvabilisation, afin d'aider les structures à pérenniser leurs activités, objectif que s'est fixée la Région dans le cadre notamment de la 2ème génération des ETE (projet de budget 2010);**
- échanger des bonnes pratiques, mettre en réseau les acteurs et favoriser la mutualisation sur un territoire et autour de problématiques communes ;
- définir les nouveaux et futurs axes de travail : besoins de formation, d'expertise ...

Cette journée de travail répond directement à trois objectifs fixés par la Région pour les structures soutenues dans le cadre des ETE :
- être moins dépendantes des financements publics, notamment régionaux ; ceci dans un contexte difficile pour les structures qui bénéficient pour la plutpart d'une aide dégressive de la Région
- gagner en professionnalisme pour garantir la durabilité des structures et soutenir l'emploi ;
- participer à l'Excellence environnementale et à la croissance verte.

La solvabilisation des activités environnementales menées par les structures soutenues au titre des ETE, ne pouvant être menée sans une implication de chacun, notamment des décideurs et des Maîtres d'ouvrage, cette journée technique a été ouverte aux collectivités (Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes, Pays, Conseils généraux), **ainsi qu'aux organismes bénéficiant des prestations des ETE** (Conservatoire Régional des Espaces Naturels, Parc Interrégional du Marais Poitevin, Poitou Charentes Nature et son réseau, ...).

Cette journée est aussi l'occasion pour la Région de présenter sa politique de développement de la clause sociale dans ses marchés avec pour objectifs de :
- Développer l'offre d'insertion sur le territoire Poitou-Charentes,
- Associer les acteurs du développement local,
- Etre un levier important dans la construction de parcours d'insertion

b) Le programme

La journée se déroule en 2 grandes parties :
- *une plénière* permettant des éclairages et des expériences concrètes permettant de cheminer vers une pérennisation des activités environnementales avec 3 grandes entrées :
  - améliorer l'offre de service, la professionnaliser,
  - faciliter l'accès aux marchés avec un objectif de rémunérer l'activité et non plus l'emploi
  - faire appel aux fonds privés : comment ? Est-ce que ça marche ?

- *des ateliers thématiques :* 2 ateliers formation sur d'une part « la façon de répondre à un marché » et d'autre part sur « l'insertion des clauses sociales dans les marchés » , 1 atelier de sensibilisation aux outils web permettant d'envisager des potentialités peut-être non encore exploitées par les structures et pour finir 1 atelier-débat, occasion de faire s'exprimer les structures : quelles sont leurs attentes, leurs souhaits, leurs besoins ?

c) Les partenaires

Sont partenaires pour l'organisation et l'animation des ateliers, les associations :
- Insertion Poitou-Charentes Active (IPCA)
- Initiative Régionale pour l'Insertion et la Solidarité (IRIS)